

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

12. Convention de mise à disposition du gymnase entre la commune de Boisseuil et l'association Le cercle SO.

Le Cercle SO est une association dont le but est de développer et de promouvoir le sport et d'organiser des événements sportifs.

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal avait validé le prêt, à titre gracieux, du gymnase pour l'organisation d'un tournoi de basketball 3x3 le dimanche 15 mars.

L'association souhaite organiser un petit camp de basket sur des demi-journées, avec deux préparateurs physiques pour accueillir environ 15 basketteurs.

A ce titre, l'association a sollicité la commune pour le prêt du gymnase :

- le lundi 6 juillet de 14h à 17h,
- le mardi 7 juillet de 14h à 17h,
- le mercredi 8 juillet de 9h à 12h et 14h à 17h,
- le jeudi 9 juillet de 9h à 12h,
- le vendredi 10 juillet de 14h à 17h.

La commune pourrait mettre à disposition gratuitement la grande salle du gymnase, les sanitaires ainsi que les vestiaires pour l'occasion et les engagements de chacun seraient formalisés dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Le cercle SO ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON


